

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 956**25 septembre 2004****SOMMAIRE**

3C Investments & Partners S.A., Luxembourg . . .	45870	Mutuelle Luxembourgeoise de Gestion S.A., Lu-	
AIGP S.A., Agence d'Investissement et de Gestion		xembourg	45886
de Projets, Luxembourg	45866	NN Invest Holding S.A., Luxembourg	45881
BEST Biologic-Ecologic-Safe-Thermique, S.à r.l.,		Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Lu-	
Luxembourg	45848	xembourg	45847
Berlin S.A. Holding, Luxembourg	45885	O. Finances S.A., Luxembourg	45885
Bremen S.A.H., Luxembourg	45883	Oiko-Consulting, S.à r.l., Munsbach	45842
Carestel Motorway Services N.V./S.A., Luxem-		Orioles Investments S.A., Luxembourg	45852
bourg	45870	Orioles Investments S.A., Luxembourg	45852
COF, G.m.b.H., Luxembourg	45849	Orioles Investments S.A., Luxembourg	45852
Dalkia S.A., Luxembourg	45877	Orioles Investments S.A., Luxembourg	45852
Di Vincenzo Holding S.A., Luxembourg	45855	Orioles Investments S.A., Luxembourg	45853
(The) Directors' Office S.A., Luxembourg	45887	Orioles Investments S.A., Luxembourg	45853
(The) Directors' Office S.A., Luxembourg	45887	Orioles Investments S.A., Luxembourg	45853
Dortmund S.A.H., Luxembourg	45884	Ousson Holding S.A.	45869
Federlux S.A., Luxembourg	45861	Ousson Holding S.A., Luxembourg	45869
Fellini S.A., Luxembourg	45854	Palimuna S.A.	45876
Fontana S.A., Luxembourg	45865	Palimuna S.A., Luxembourg	45876
Forêt Vierge S.A., Luxembourg	45881	Platy Finance S.A.	45879
Forêt Vierge S.A., Luxembourg	45881	Platy Finance S.A., Luxembourg	45879
Frederico, S.à r.l., Wasserbillig	45862	Prométhée S.A.H.	45882
Frederico, S.à r.l., Wasserbillig	45863	Prométhée S.A.H., Luxembourg	45882
Fujitsu Services, S.à r.l., Luxembourg	45864	Pyracantha S.A.	45883
Fujitsu Services, S.à r.l., Luxembourg	45865	Pyracantha S.A., Luxembourg	45883
Hacofin S.A., Luxembourg	45883	Quality Autoglass S.A., Luxembourg	45888
Hasdrubal S.A., Luxembourg	45876	Quifak Investissement S.A., Luxembourg	45882
Hotel Investments Garant S.A., Luxembourg	45887	Rheinland Finanz und Invest, Holding A.G.	45884
I.07 Pabeierbiere, S.à r.l., Luxembourg	45854	Rheinland Finanz und Invest, Holding A.G., Lu-	
I.07 Pabeierbiere, S.à r.l., Luxembourg	45854	xembourg	45884
IFIL Investissements S.A., Luxembourg	45882	Rolinsky Holding S.A.	45885
Imes Luxembourg S.A., Howald	45881	Rolinsky Holding S.A., Luxembourg	45885
Infocadre, S.à r.l., Luxembourg	45877	Route 66 Luxembourg, S.à r.l., Windhof	45879
José Marques, S.à r.l., Differdange	45862	Ryburton Holding S.A.	45886
Keham S.A. Holding, Luxembourg	45881	Ryburton Holding S.A., Luxembourg	45886
Logical Access Participations S.A., Luxembourg	45869	S.M.M. Holdings S.A.	45842
M3 Architectes S.A., Luxembourg	45862	S.M.M. Holdings S.A., Luxembourg	45842
Masters Consulting S.A., Hellange	45854	Salon de Coiffure Hair, S.à r.l., Kayl	45855
MCM Import-Export, S.à r.l., Dudelange	45848	Soloter S.A., Rodange	45846
MCM Import-Export, S.à r.l., Dudelange	45848	Sunrise Trading, S.à r.l., Luxembourg	45843
Medico Holding S.A., Luxembourg	45886	Superfund Aviation S.A., Luxembourg	45851

Superfund Aviation S.A., Luxembourg	45852	Tomkins American Investments, S.à r.l., Luxembourg	45866
SV/BPAA International Quantitative Index Funds Sicav, Luxembourg	45880	Tomkins Overseas Holdings, S.à r.l., Luxembourg	45880
SV/BPAA International Quantitative Index Funds Sicav, Luxembourg	45880	Tung Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	45884
Taxi Transportes Afonso Manuel, S.à r.l., Bettembourg	45846	World Hotels Garant S.A., Luxembourg	45888
Taxi Transportes Afonso Manuel, S.à r.l., Bettembourg	45847	Würzburg Holding S.A., Luxembourg	45845
Tengizchevroil Finance Company, S.à r.l., Luxembourg	45856	Würzburg Holding S.A., Luxembourg	45845

S.M.M. HOLDINGS, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 38.531.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société S.M.M. HOLDINGS établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

Maître D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059661.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

S.M.M. HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.531.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.45 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Étienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.50 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059662.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

OIKO-CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 77.492.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(059290.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

SUNRISE TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 101.784.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le six juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ramesh Chander Vohra, homme d'affaires, né à Simla, (Inde), le 2 décembre 1949, demeurant à F-95000 Cergy/Pontoise, 2, rue du Ponceau, (France).

2.- Monsieur Jean-Jacques Chemin, industriel, né à Saint-Jean-La-Poterie, (France), le 21 juillet 1947, demeurant à L-3919 Mondercange, 1, rue Arthur Thinnès.

Tous les deux ici représentés par Maître Arsène Kronshagen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SUNRISE TRADING, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'importation et l'exportation de marchandises de tous genres.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Ramesh Chander Vohra, homme d'affaires, demeurant à F-95000 Cergy/Pontoise, 2, rue du Ponceau, (France), cinquante parts sociales.	50
2.- Monsieur Jean-Jacques Chemin, industriel, demeurant à L-3919 Mondercange, 1, rue Arthur Thinnès, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Ramesh Chander Vohra, homme d'affaires, né à Simla, (Inde), le 2 décembre 1949, demeurant à F-95000 Cergy/Pontoise, 2, rue du Ponceau, (France).

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Kronshagen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2004, vol. 527, fol. 50, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 juillet 2004.

J. Seckler.

(058358.3/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

WÜRZBURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.857.

L'an deux mille quatre, le treize juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WÜRZBURG HOLDING S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 16 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 213 du 21 mai 1992, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38 857.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, préqualifié, en date du 5 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 148 du 5 février 2004.

La séance est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Yves Strasser, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Gerty Marter, assistante juridique, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre-vingt-cinq mille dix actions (85.010) représentant l'intégralité du capital social de huit millions cinq cent un mille Euros (8.501.000,- EUR), d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Ajout d'un article 9bis aux statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide d'ajouter un article 9bis aux statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9bis.** Dem Verwaltungsrat wird ein Rat angegliedert, der von der Generalversammlung bestimmt wird. Dieser Rat besteht aus Aktionären oder Dritten. Die Generalversammlung bestimmt, ohne Beeinträchtigung, die legalen und statutarischen Aufgabenzuweisung des Rates, die Zusammensetzung, die Amtsbefugnisse sowie die interne Betriebsordnung des Rates. Der Rat erhält die Bezeichnung «Beirat» und seine Aufgabe beschränkt sich darauf Ratschläge zu geben.»

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. Faltz, J.-Y. Strasser, G. Marter, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2004, vol. 898, fol. 96, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2004.

B. Moutrier.

(058458.2/272/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

WÜRZBURG HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 38.857.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg, den 20. Juli 2004.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch an der Alzette, den 16. Juli 2004.

B. Moutrier.

(058462.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

**SOLOTER S.A., Société Anonyme,
(anc. TERRASSEMENTS SOLOTER).**

Siège social: L-4842 Rodange, 39-41, rue de la Terre Noire.
R. C. Luxembourg B 72.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juillet 2004.

P. Bettingen.

(058219.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

TAXI TRANSPORTES AFONSO MANUEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 40, route de Peppange.
R. C. Luxembourg B 68.790.

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Manuel Afonso Gomes, indépendant, demeurant à L-5324 Contern, 5, Chaux de Contern.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée TAXI TRANSPORTES AFONSO MANUEL, S.à r.l., avec siège social à L-5324 Contern, 5, Chaux de Contern, suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 379, en date du 26 mai 1999.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- 1.- Transfert du siège social et modification de l'article deux, premier alinéa des statuts.
- 2.- Conversion du capital social en Euros, augmentation du capital social, suppression des anciennes parts sociales et création de nouvelles parts sociales.
- 3.- Et modification de l'article cinq des statuts.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Contern à Bettembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Bettembourg.

(le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixé à L-3270 Bettembourg, 40, route de Peppange.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide:

- a) de convertir le capital social actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) en Euros au taux de change de 40,3399 pour donner au capital social une valeur en Euros de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros virgule soixante-sept cents (EUR 12.394,67);
- b) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de cinq Euros virgule trente-trois cents (EUR 5,33) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros virgule soixante-sept cents (EUR 12.394,67) à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-);
- c) la prédite somme de cinq Euros trente-trois cents (EUR 5,33) a été versée par les associés sur le compte de la société, ce que les associés constatent expressément;
- d) de supprimer les cents parts sociales (100) existantes de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune et de créer cent parts sociales nouvelles (100) de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales sont attribuées aux associés actuels, au prorata des parts anciennes leur appartenant dans la prédite société.

Troisième résolution

De ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article cinq des statuts et de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Manuel Afonso Gomes, prédit 100 parts

Total: cent parts sociales 100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à cinq cents Euros (500,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. A. Gomes, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2004, vol. 898, fol. 52, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2004.

A. Biel.

(057969.3/203/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

TAXI TRANSPORTES AFONSO MANUEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 40, route de Peppange.

R. C. Luxembourg B 68.790.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(057971.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 10.405.

I.

Mit Wirkung zum 300. Juni 2004 hat Herr Dr. Manfred Bodin sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A. niedergelegt.

II.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Luxemburg, vom 15. Juli 2004.

In den Verwaltungsrat wird gewählt: Herr Dr. Hannes Rehm, Vorsitzender des Vorstandes Norddeutsche Landesbank Girozentrale, Hannover, mit Wirkung vom 15 Juli 2004.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

Dr. Gunter Dunkel,

Mitglied des Vorstandes Norddeutsche Landesbank Girozentrale, Hannover,

Jürgen Kösters,

Mitglied des Vorstandes Norddeutsche Landesbank Girozentrale, Hannover,

Jochen Petermann,

Administrateur-Délégué Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Luxemburg,

Dr. Harald Quensen,

Vorstandssprecher Sparkasse Hannover, Hannover,

Dr. Hannes Rehm,

Vorsitzender des Vorstandes Norddeutsche Landesbank Girozentrale, Hannover,

Dr. Hans Vieregge,

Mitglied des Vorstandes Norddeutsche Landesbank Girozentrale, Hannover,

Dirk Vormberge,

Administrateur-Directeur Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Luxemburg.

Luxemburg, 15. Juli 2004.

J. Petermann / C. Veit / S. Laucht

Signature / Signature / Signature

Sitzungsleiter, Aktionär und Aktionärsvertreter / Stimmzähler / Protokollführerin

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059561.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

MCM IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3432 Dudelange, 22, rue Dr. Orphée Bernard.

R. C. Luxembourg B 63.791.

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Mademoiselle Marie-Christine Mariani, commerçante, demeurant à L-3672 Kayl, 7, rue de Tétange.

Laquelle comparante déclare qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée MCM IMPORT-EXPORT, S.à r.l., avec siège social à L-3672 Kayl, 7, rue de Tétange, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 451, en date du 20 juin 1998,

modifié suivant acte reçu par le notaire prénommé, en date du 10 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 629, en date du 4 septembre 1998.

Suivant assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2001, publiée au Mémorial C de l'année 2002, page 43950, le siège social de la société a été transférée à son adresse actuelle (Kayl, 7, rue de Tétange).

Ceci exposé, l'associée représentant l'intégralité du capital social, a déclarée vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

1.- Transfert du siège social et modification de l'article deux, premier alinéa des statuts.

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Kayl à Dudelange, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange (le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixé à L-3432 Dudelange, 22, rue du Dr. Orphée Bernard.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à quatre cents Euros (400,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-C. Mariani, A. Biel.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2004.

Pour copie conforme.

A. Biel

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2004, vol. 898, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(057973.3/203/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

MCM IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3432 Dudelange, 22, rue Dr. Orphée Bernard.

R. C. Luxembourg B 63.791.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(057975.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

BEST BIOLOGIC-ECOLOGIC-SAFE-THERMIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 34.438.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059381.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

COF, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-2212 Luxemburg, 4, place de Nancy.
H. R. Luxemburg B 101.788.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvier, am fünfzehnten Juli.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche Moutrier, mit dem Amtssitz zu Esch-sur-Alzette.

Ist erschienen:

PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED c/o TRIDENT TRUST COMPANY (B.V.I.) LIMITED, P.O. Box 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
gegründet gemäss Urkunde aufgenommen am 5. März 1996, eingetragen im Handelsregister der British Virgin Islands unter der Nummer 177616,

hier vertreten durch:

Herrn Manuel Marques, Privatbeamter, wohnhaft in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,
auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 1. Juli 2004.

Welche Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch den Komparenten gegenwertiger Urkunde beigegeben bleibt.

Welche Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, die instrumentierende Notarin ersuchte, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Titel I.- Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen, vornehmlich das Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die «Société Unipersonnelle», geregelt ist.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter, der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist. Sie kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen, aufgrund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Anteilen, um dann wieder zur Einpersonengesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Anteile in einer Hand.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung COF.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfachen Beschluss des oder der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind die allgemeinen Verwaltungstätigkeiten sowie der Erwerb, Verkauf und die Verwaltung von eigenen Immobilien im Grossherzogtum Luxemburg sowie im Ausland.

Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Sie kann alle kommerzielle, industrielle und finanzielle Geschäfte tätigen, welche ihr für die Ausführung des Gesellschaftszweckes nützlich erscheinen.

Sie kann im übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II.- Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist aufgeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je hundert Euro (EUR 100,-).

Die Geschäftsanteile wurden integral gezeichnet und in bar eingebracht durch den alleinigen Gesellschafter, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde, sodass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur freien Verfügung steht.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile zwischen ihnen frei übertragbar. Sie sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der übrigen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III.- Verwaltung und Vertretung

Art. 9. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechts-wirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich recht-mässig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Ge-sellschaft sein müssen.

Sie werden vom alleinigen Gesellschafter beziehungsweise von den Gesellschaftern ernannt und abberufen, welche ebenfalls die Dauer und die Befugnisse der Mandate des oder der Geschäftsführer bestimmen.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben der oder die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausfüh-rung ihres Mandates verantwortlich.

Titel IV.- Geschäftsjahr, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jah-resabschluss in Form einer Bilanz, nebst Gewinn- und Verlustrechnung, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestim-mungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmung-en;
- Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 14. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf, sondern sie wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafter können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Titel V.- Auflösung und Liquidation

Art. 15. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere, vom alleinigen Ge-sellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der oder die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Titel VI.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 16. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf...

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat die alleinige Gesellschafterin, handelnd wie eingangs erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Wird zum alleinigen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herrn Jean-Marie Raulet, Privatbeamter, wohnhaft in L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

b) Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers vertreten.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2212 Luxembourg, 4, place de Nancy.
Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch-sur-Alzette, in der Amtsstube der Notarin, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, der Notarin nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit der Notarin unterschrieben.

Gezeichnet: M. Marques, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2004, vol. 898, fol. 100, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Abschrift um zu Verwaltungszwecken zu dienen.

Esch an der Alzette, den 19. Juli 2004.

B. Moutrier.

(058344.3/272/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

SUPERFUND AVIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 91.998.

L'an deux mille quatre, le treize juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUPERFUND AVIATION S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 février 2003, publié au Mémorial C numéro 421 du 17 avril 2003, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.998.

La séance est ouverte à 9.30 heures, sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Catherine Calvi, employée privée, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Changement de l'objet social de la société.
- 2.- Modification afférente de l'article 4 des statuts.
- 3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente et la location coque nue de tout type d'aéronefs (avions et hélicoptères).

En outre, elle pourra effectuer toute prestation de services dans le domaine administratif, destinée à faciliter ou améliorer l'exercice de toute activité professionnelle de tiers (indépendants, privés, sociétés), à l'exclusion des activités réglementées ou relevant des professions d'expert comptable et de conseil.

La société pourra acquérir des participations financières dans toute société luxembourgeoise ou étrangère et assurer la gestion ainsi que la mise en valeur de son portefeuille.

La société pourra, en outre, se porter caution, avec ou sans garantie, pour toute personne morale ou physique.

Au demeurant, la société pourra procéder à toute opération immobilière, mobilière, commerciale, industrielle ou financière, et plus généralement exercer toute activité de nature à promouvoir ou faciliter, directement ou indirectement, la réalisation de son objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. Rochas, S. Liégeois, C. Calvi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2004, vol. 898, fol. 95, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2004.

B. Moutrier.

(057989.3/272/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

SUPERFUND AVIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 91.998.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2004.

B. Moutrier.

(057991.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2004.

ORIOLES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.961.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059158.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

ORIOLES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.961.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059157.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

ORIOLES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.961.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059156.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

ORIOLES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.961.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059155.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

ORIOLES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.961.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059154.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

ORIOLES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.961.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 juin 2004 à 15.30 heures

Les actionnaires ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital étant présente ou représentée, l'Assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Bas Schreuders et Monsieur Colm Smith de leur poste d'administrateurs de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat la société COMMISERV, S.à r.l. de son poste de commissaire de la société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Michal Wittmann et Madame Sylvie Abtal-Cola Administrateurs de la société avec effet immédiat et de confirmer Monsieur Klaus Krumnau comme Administrateur, tous les mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2009.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer AUDITAS S.A., avec siège social au 47, boulevard Joseph 2, L-1840 Luxembourg, commissaire aux comptes avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2009, et lui donner mandat de terminer les comptes annuels des années 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002.

Septième résolution

L'Assemblée constate que depuis la conversion en EUR du capital effectué le 21 mai 2002 le montant du capital social s'élève à EUR 94.077,71.

Huitième résolution

L'Assemblée confirme l'adresse de la société au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour l'exactitude de l'extrait

M. Wittmann

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059159.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

ORIOLES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.961.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 juillet 2004 à 15.30 heures

Les actionnaires ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital étant présente ou représentée, l'Assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et se déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes annuels de 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de reporter à nouveau les résultats des exercices 1998 à 2002.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, sous considération des dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la continuation de la société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Pour l'exactitude de l'extrait

M. Wittmann

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059138.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

FELLINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 90.950.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

(059172.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

MASTERS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 44A, route de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 89.092.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

(059174.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

I.07 PABEIERBIERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 70.081.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Signatures.

(059289.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

I.07 PABEIERBIERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 70.081.

Par résolution datée du 5 juillet 2004, les associés de la société I.07 PABEIERBIERG, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059255.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

SALON DE COIFFURE HAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 32, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 34.980.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- 1) Madame Isabelle Da Conceicao Duarte, coiffeuse, demeurant à Kayl;
- 2) Madame Berta Da Conceicao Duarte, coiffeuse, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Qu'ensemble elles possèdent toutes les cent parts sociales de la société à responsabilité limitée SALON DE COIFFURE HAIR, S.à r.l., avec siège à Kayl, constituée par acte du notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Differdange, en date du 3 octobre 1990, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 34.980.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associées et sont approuvés par elles.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associées.

Que les comparantes n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les comparantes ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

1. La société SALON DE COIFFURE HAIR, S.à r.l., est liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur Carlos Alberto Marques Ramalho, comptable, demeurant à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo, ici présent et ce acceptant, est à considérer comme liquidateur.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile du liquidateur à l'adresse suivante: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, Monsieur Carlos Marques Ramalho, susdit en supporterait les frais ou en encaisserait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et, après lecture faite et explication donnée de tout ce qui précède, les comparants, tous connus du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire, qui certifie l'état civil des comparants sur base de copies des cartes d'identité.

Signé: I. Da Conceicao Duarte, B. Da Conceicao Duarte, C. Marques Ramalho, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 25 juin 2004, vol. 429, fol. 71, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 16 juillet 2004.

C. Mines.

(058430.3/225/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2004.

DI VINCENZO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.787.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de matière extraordinaire le 30 avril 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001/2002 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Dino Di Vincenzo, dirigeant d'entreprise, demeurant à Pescara (Italie), président;
Giovanni Di Vincenzo, dirigeant d'entreprise, demeurant à Pescara (Italie), vice-président;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059430.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

TENGIZCHEVROIL FINANCE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 101.866.

STATUTES

In the year two thousand four, on the eighteenth day of June.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TENGIZCHEVROIL LLP, a limited liability partnership, having its registered office at Atyrau Oblast, Zhilyoy Region, Karaton - 1, 466440, Republic of Kazakhstan, State Registration number 3838-1900-LLP (IU),

here represented by Ms Elisabeth Reinard, attorney at law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 3, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name TENGIZCHEVROIL FINANCE COMPANY, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.

Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is to provide financing to its sole partner, TENGIZCHEVROIL LLP, a limited liability partnership organized and existing under the laws of the Republic of Kazakhstan. To further its purpose, the Company may acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, bonds, notes and debentures and any kind of debt and/or equity securities, and may enter into all transactions required to effect such borrowings. The Company may lend the proceeds of such borrowings and/or issues of debt securities to its sole partner, TENGIZCHEVROIL LLP. The Company may, to further its purpose, give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or those of TENGIZCHEVROIL LLP, and it may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand United States dollars (USD 50,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Shares are freely transferable to third parties. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Powers of the Single Partners

Art. 12. Powers and voting rights

The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 13. Accounting Year

13.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

13.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Art. 14. Allocation of Profits

14.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

14.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 15. Dissolution - Liquidation**

15.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the single partner.

VII. General Provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Thereupon, TENGIZCHEVROIL LLP, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

For registration purposes, the share capital of 50,000 USD is valued at 41,521.- EUR.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,000.- EUR.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr James Martin Owen, General Manager Finance, born on August 11, 1947 at Southport (UK), with professional address at 465050, The Republic of Kazakhstan, Atyrau, Satpaev St 3, TENGIZCHEVROIL HQ,
- Mr Alexander Cornelius, General Manager, born on February 12, 1947, at Kilwinning (UK), with professional address at 465050, The Republic of Kazakhstan, Atyrau, Satpaev St 3, TENGIZCHEVROIL HQ,
- Mr James Robert Carlson, Comptroller, born on January 7, 1948 in New Jersey (USA), with professional address at 465050, The Republic of Kazakhstan, Atyrau, Satpaev St 3, TENGIZCHEVROIL HQ,
- Mr Stephen Joseph Daly, Deputy Manager-Legal, born on November 9, 1954 in Ireland with professional address at 465050, The Republic of Kazakhstan, Atyrau, Satpaev St 3, TENGIZCHEVROIL HQ,
- Mr Ernesto Mario Tey, Manager-Tax, born on November 3, 1946 in Argentina, with professional address at 465050, The Republic of Kazakhstan, Atyrau, Satpaev St 3, TENGIZCHEVROIL HQ.

2. The registered office of the Company is set at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French Version:

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TENGIZCHEVROIL LLP, une société ayant son siège social à Atyrau Oblast, Zhilyoy Région Karaton 1, 466440, République du Kazakhstan, enregistrée sous le numéro de registre 3838-1900-LLP (IU),

ici représentée par M^e Elisabeth Reinard, avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juin 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination TENGIZCHEVROIL FINANCE COMPANY, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet le financement de son seul associé, TENGIZCHEVROIL LLP, une société (limited liability partnership) de droit de la République du Kazakhstan. A cet effet, la Société pourra notamment acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions, et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et, en général, toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, et pourra conclure toutes les transactions requises en vue d'effectuer de tels emprunts. La Société pourra prêter des fonds résultant de tels emprunts et/ou émissions d'obligations, à son seul associé, TENGIZCHEVROIL LLP. La Société pourra, à cet effet, consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou celles de TENGIZCHEVROIL LLP, et pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes transactions commerciales ou financières qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, il sera formé un conseil de gérance.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un gérant de la Société ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Pouvoirs de l'associé unique**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 13. Exercice social**

13.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 15. Dissolution - Liquidation**

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

TENGIZCHEVROIL LLP, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cent (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille dollars américains (USD 50,000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de 50.000 USD est évalué à 41.521,- EUR.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 2.000,- EUR.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. James Martin Owen, Directeur Général du département finance, né le 11 août 1947 à Southport (UK), ayant son adresse professionnelle à 465050, la République du Kazakhstan, Atyrau, Satpaev St 3, TENGIZCHEVROIL HQ,
- M. Alexander Cornelius, Directeur Général, né le 12 février 1947, à Kilwinning (UK), ayant son adresse professionnelle à 465050, la République du Kazakhstan, Atyrau, Satpaev St 3, TENGIZCHEVROIL HQ,
- M. James Robert Carlson, Contrôleur, né le 7 janvier 1948 dans le New Jersey (USA), ayant son adresse professionnelle à 465050, la République du Kazakhstan, Atyrau, Satpaev St 3, TENGIZCHEVROIL HQ,
- M. Stephen Joseph Daly, Vice-Directeur du département juridique, né le 9 novembre, 1954 en Irlande ayant son adresse professionnelle à 465050, la République du Kazakhstan, Atyrau, Satpaev St 3, TENGIZCHEVROIL HQ,
- M. Ernesto Mario Tey, Responsable du département fiscal, né le 3 novembre 1946 en Argentine, ayant son adresse professionnelle à 465050, la République du Kazakhstan, Atyrau, Satpaev St 3, TENGIZCHEVROIL HQ.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Reinard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, vol. 144S, fol. 6, case 2. – Reçu 415,21 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

P. Frieders.

(059875.3/212/347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

FEDERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 65.005.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 19 avril 2004 au siège social de la société*

- L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de:

* Brice Leibundgut

* CLARC, CREDIT LYONNAIS ASSURANCE, REASSURANCE ET COURTAGE, représenté par Pierre Borie

* CORELYON, représentée par Jean-Pierre Bordereau

* José Mouzon

* Pierre-Henri Delacourt

- Ainsi que celui du réviseur jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004:

* MAZARS.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058759.3/1682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

M3 ARCHITECTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurth Paquet.
R. C. Luxembourg B 58.144.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg, 15, rue Wurth-Paquet en date du 6 juillet 2004 à 9.30 heures

Elections statutaires

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à expiration, sont réélus administrateurs de la société pour une nouvelle durée de six ans:

Madame Marie-Hélène Lucas, administrateur-délégué et administrateur, née à Verviers (B) le 27.04.1960 et demeurant à L-2533 Luxembourg, 17A, rue de la Semois;

Monsieur Joseph Dell, administrateur, né à Luxembourg le 19.10.1957 et demeurant à L-1316 Luxembourg, 34, rue des Carrières;

Monsieur Alain Linster, administrateur, né à Bokungu (Congo) le 04.12.1951 et demeurant à L-4642 Differdange, 20, rue Pasteur.

Est élue commissaire aux comptes pour une nouvelle durée de six ans, la société S.R.E. SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, avec siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur le bilan de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 7 juillet 2004, réf. DSO-AS00041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(059508.3/832/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

JOSE MARQUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-4507 Differdange, 24, rue Alexandre.

R. C. Luxembourg B 100.990.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

A comparu:

M. Marques da Conceicao José Manuel, entrepreneur, préqualifié, demeurant à L-4507 Differdange, 24, rue Alexandre,

présent comme associé unique et représentant l'intégralité du capital social de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2004, a pris la résolution suivante:

Monsieur Marques da Conceicao José Manuel, prénommé, déclare céder par la présente à:

Mme Gomes Vieira Esperança, prénommée, ici présente et ce acceptant,

1 part sociale au prix de 124,- EUR (cent vingt-quatre euros)

de la société JOSE MARQUES, S.à r.l., avec siège social à L-4507 Differdange, 24, rue Alexandre.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

1. Monsieur Marques da Conceicao José Manuel, prénommé	99 parts
2. Mme Gomes Vieira Esperança, prénommée	1 part
Total:	100 parts

Differdange, le 12 juillet 2004.

Et lecture faite, les associés ont signé.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059130.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

FREDERICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 28, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 89.371.

L'an deux mille quatre, le cinq juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Rachel Délia Ginette Colocci, ouvrière, née à Troyes (France), le 17 mai 1971, demeurant à L-3474 Dudelage, 27, rue Auguste Liesch;

2.- Madame Elena Cornelia Botea, employée privée, née à Cehu Silvaniei (Roumanie), le 02 novembre 1971, demeurant à L-3515 Dudelage, 208, route de Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée FREDERICO, S.à r.l., avec siège social à L-3514 Dudelage, 170, rue de Kayl,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1655 du 19 novembre 2002,

dont le capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, est réparti comme suit:

1.- Madame Rachel Délia Ginette Colocci, prénommée, quarante-neuf parts sociales	49
2.- Madame Elena Cornelia Botea, prénommée, cinquante et une parts sociales	51
Total: cent parts sociales	100

Lesquelles comparantes prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Madame Elena Cornelia Botea, prénommée, déclare céder deux (2) parts sociales à Madame Rachel Délia Ginette Colocci, prénommée, ici présente, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance et quarante-neuf (49) parts sociales à Monsieur Patrick Metzler, ouvrier, né à Dudelage, le 27 août 1970, demeurant à L-3474 Dudelage, 27, rue Auguste Liesch, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Madame Rachel Délia Ginette Colocci, prénommée, gérante administrative de la société et Madame Elena Cornelia Botea, prénommée, gérante technique de la société déclarent accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Suite aux cessions de parts qui précèdent les parts sociales sont détenues comme suit:

- Madame Rachel Délia Ginette Colocci, prénommée, cinquante et une parts sociales	51
- Monsieur Patrick Metzler, prénommé, quarante-neuf parts sociales.	49

Total: cent parts sociales 100

2.- Madame Elena Cornelia Botea, prénommée, déclare démissionner en tant que gérante technique de la société. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

3.- Suite à cette démission Madame Rachel Délia Ginette Colocci, actuellement gérante administrative de la société, est nommée gérant de la société.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

4.- Les comparants décident de transférer le siège social de la société de L-3514 Dudelage, 170, rue de Kayl à L-6617 Wasserbillig, 28, route d'Echternach.

Suite à cette décision l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Wasserbillig.»

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Colocci, E. Botea, P. Metzler, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2004, vol. 898, fol. 81, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2004.

F. Kessler.

(059461.3/219/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

FREDERICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 28, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 89.371.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 juillet 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2004.

F. Kessler

Notaire

(059465.3/219/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

**FUJITSU SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. FUJITSU CONSULTING, S.à r.l.).**

Registered office: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 70.201.

In the year two thousand and four, on the fifth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FUJITSU CONSULTING HOLDINGS INC., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 333 Thornall Street, Edison, NJ08837, United States of America, registered in the Registre de Commerce of Delaware under the number 22-3642449,

here represented by Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on June 9, 2004.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of FUJITSU CONSULTING, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 70.201, with registered office in Luxembourg, incorporated under the name of DMR CONSULTING GROUP (EUROPE), S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing at Hesperange, dated May 28, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 632 of August 20, 1999.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated October 6, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1191 of November 13, 2003.

- The Company's capital is set at twelve thousand and four hundred euro (EUR 12,400.-) represented by four hundred and ninety-six (496) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the name of the Company to FUJITSU SERVICES, S.à r.l.
2. Subsequent amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolution:

Sole resolution

The name of the Company is changed to FUJITSU SERVICES, S.à r.l.

As a consequence, Article 4 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 4.** The Company exists under the denomination of FUJITSU SERVICES, S.à r.l.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FUJITSU CONSULTING HOLDINGS INC., une société constituée sous la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 333 Thornall Street, Edison, NJ08837, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au registre de commerce de Delaware sous le numéro 22-3642449,

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 9 juin 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la Société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de FUJITSU CONSULTING, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 70.201, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de DMR CONSULTING GROUP (EUROPE), S.à r.l., par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 28 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 632 du 20 août 1999.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du même notaire, en date du 6 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1191 du 13 novembre 2003.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en FUJITSU SERVICES, S.à r.l.
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.
3. Divers.

L'associée unique a abordé l'ordre du jour et a pris la résolution suivante:

Unique résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en FUJITSU SERVICES, S.à r.l.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société existe sous la dénomination FUJITSU SERVICES, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 54, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(060300.3/230/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

FUJITSU SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 70.201.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 859 du 5 juillet 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(060301.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

FONTANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 66.290.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 16 juillet 2004 que:

1. Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés pour une période de 6 ans:

- Delphine Tempé, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France), résidant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Stéphane Hadet, né le 25 mai 1968 à Nancy (France), résidant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), résidant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

2. Le mandat du commissaire aux comptes, CORPORATE FINANCE BUSINESS S.A., ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est également renouvelé pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059318.3/1035/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.000,-.**Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 86.645.

Les comptes annuels au 30 novembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05341, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juillet 2004.

ATOZ S.A.

Signature

(059139.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

AIGP S.A., AGENCE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION DE PROJETS, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 101.865.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée de droit du Delaware MADA INVESTMENT LLC, avec siège social à Trolley Square, suite 26 C, Wilmington Delaware (Etats-Unis d'Amérique) représentée aux fins des présentes par son gérant, la société de droit de la République du Panama ELYSE US INVESTMENT S.A., avec siège social à Panama, Via Espagna, Bank of Boston Building, cette dernière ayant établi une procuration spéciale en date du 18 mai 2004 à Locquenole (France) en faveur de Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

2. La société à responsabilité limitée de droit du Delaware AUDREY INTERNATIONAL SERVICES LLC, avec siège social à Trolley Square, suite 26 C, Wilmington Delaware (Etats-Unis d'Amérique) représentée aux fins des présentes par son gérant, la société de droit de la République du Panama ELYSE US INVESTMENT S.A., avec siège social à Panama, Via Espagna, Bank of Boston Building, cette dernière ayant établi une procuration spéciale en date du 18 mai 2004 à Locquenole (France) en faveur de Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée:

AGENCE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION DE PROJETS, en abrégé AIGP S.A., société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, et d'après les conditions et modalités prévues à l'article quatorze des présents statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Art. 4. La Société a pour objet, tant par elle-même directement qu'en collaboration avec les sociétés dans lesquelles elle détient des participations, ou avec des tiers, l'importation et l'exportation de tous matériaux de construction, produits agricoles, pétroliers, miniers, de même que toutes activités dans les domaines du génie civil et de la gestion immobilière, le tout tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra se faire concéder à ces fins des droits de licence ou concéder à autrui des droits de licence ou donner en sous-licence aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations ou à des tiers tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle dont elle est ou deviendrait titulaire.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de

toute autre manière, et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles ou immeubles, leur gestion ou leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services notamment de conseil tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions sans désignation d'une valeur nominale.

Les actions sont nominatives et pourront être converties en titres au porteur après leur libération intégrale, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

L'assemblée générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues dans les dispositions des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se réunit en l'an 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1. MADA INVESTMENT LLC, prénommée:	15.500,-	3.875,-	7.750
2. AUDREY INTERNATIONAL SERVICES LLC, prénommée:	15.500,-	3.875,-	7.750
Total:	31.000,-	7.750,-	15.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à raison d'un quart (1/4) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.700,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- ELYSE US INVESTMENT S.A., avec siège social à Panama (République du Panama) Via Espagna, Bank of Boston Building.

- MADA INVESTMENT LLC, avec siège social à Trolley Square, suite 26 C, Wilmington Delaware (Etats-Unis d'Amérique).

- AUDREY INTERNATIONAL SERVICES LLC, avec siège social à Trolley Square, suite 26 C, Wilmington Delaware (Etats-Unis d'Amérique).

Deuxième résolution

Est nommée commissaire:

- La société anonyme de droit luxembourgeois INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, en abrégé INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10.548.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Geiben, N. Schaeffer et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 25 juin 2004, vol. 467, fol. 99, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 juillet 2004.

A. Lentz.

(059879.3/221/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

LOGICAL ACCESS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 73.252.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée accepte la démission du Commissaire aux Comptes MRM CONSULTING S.A., 5, rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre avec effet au 17 décembre 1999 et décide de nommer la société MAZARS, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg en son remplacement.

Le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058757.3/1682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

OUSSON HOLDING, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 19.089.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société OUSSON HOLDING établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

Maître D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059500.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

OUSSON HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 19.089.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 18.25 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Emile Schneider, Administrateur

Ordre du jour:

Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18.30 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Schneider

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059501.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

CARESTEL MOTORWAY SERVICES N.V., Société Anonyme.

Siège social de la succursale de Luxembourg: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 82.176.

Suite à l'assemblée générale du 5 mai 2004,

le conseil d'administration de CARESTEL MOTORWAY SERVICES N.V., société principale, se compose comme suit:

- Monsieur Michel Van Hemele, président du conseil d'administration;
 - Monsieur Willem Vanden Berghe, administrateur-délégué;
 - Monsieur Martin Mathieu, administrateur;
 - la société BGT CONSULTING N.V., administrateur;
- le gérant de CARESTEL MOTORWAY SERVICES N.V., succursale de Luxembourg, est:
- Monsieur Willem Vanden Berghe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARESTEL MOTORWAY SERVICES N.V., succursale de Luxembourg

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058765.3/1682/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

3C INVESTMENTS & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 101.864.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth of June.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. CORDUSIO, società fiduciaria per azioni, a company duly incorporated under the laws of Italy, with registered office in I-20121 Milan, 4, via Dante, hereby represented by Mr Pier Luigi Tomassi, employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given in Milan on June 18th, 2004.

2. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, hereby represented by Mr Pier Luigi Tomassi prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 18th, 2004.

The prenamed proxies, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of 3C INVESTMENTS & PARTNERS S.A. The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The corporation may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at forty thousand euro (40,000.- EUR) consisting of four hundred (400) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The authorized capital is fixed at one million euro (1,000,000.- EUR) to consist of ten thousand (10,000) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these articles of incorporation, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the the first Monday of June at 2 p.m. and for the first time in two thousand and five.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the corporation, which are designated as directors of A class and of B class.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least one of the directors of both the A and B class is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors of each class present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The corporation will be bound by the joint signature of an A and a B category Director.

Art. 11. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, two thousand and four.

Art. 13. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

<i>Subscribers</i>	<i>Subscribed capital EUR</i>	<i>Paid-in capital EUR</i>	<i>Number of shares</i>
1) CORDUSIO, società fiduciaria per azioni, prenamed:	39,900.-	39,900.-	399
2) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prenamed:	100.-	100.-	1
Total:	40,000.-	40,000.-	400

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of forty thousand euro (40,000.- EUR) is as of now available to the corporation

Déclaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 2,110.- euro.

General Meeting of Shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditors at one.
2. Are appointed as directors:

Directors of A class

- Mrs Nathalie Mager, employee, born in F-Longwy on May 2nd 1966, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, under the number B 79.709.

Director of B class

- Mr Massimo Feira, fiscal advisor, born in I-Rivarolo Canavese, on September 16th, 1969, residing in I-10086 Rivarolo Canavese, via Buonarroti Fraz. Cardine 28.

3. Has been appointed statutory auditor:

CO-VENTURES S.A., with registered office in L-1450 Luxembourg, 50, route d'Esch, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, under the number B 48.838.

4. The address of the Corporation is set in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of one year and shall end at the annual general meeting of shareholders enacting the accounts and the balance sheet of the year 2004.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 9 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. CORDUSIO, società fiduciaria per azioni, société de droit italien, ayant son siège social à I-20121 Milan, 4, via Dante, ici représentée par Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration lui délivrée à Milan le 18 juin 2004.

2. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Monsieur Pier Luigi Tomassi prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 18 juin 2004.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de 3C INVESTMENTS & PARTNERS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises

avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 14 heures et pour la première fois en l'an deux mille cinq.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société, désignés comme «administrateurs de catégorie A» et «administrateurs de catégorie B».

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un des administrateurs de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs de chaque catégorie présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille quatre.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit EUR</i>	<i>Capital libéré EUR</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) CORDUSIO, società fiduciaria per azioni, prénommée:	39.900,-	39.900,-	399
2) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prénommée:	100,-	100,-	1
Total:	40.000,-	40.000,-	400

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 2.110,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie «A»

- Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

- La société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.709.

Administrateur de catégorie «B»

- Monsieur Massimo Feira, conseiller fiscal, né à I-Rivarolo Canavese le 16 septembre 1969, demeurant à I- 10086 Rivarolo Canavese, via Buonarroti Fraz. Cardine 28.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme CO-VENTURES S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.838.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de un an et prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice de l'an deux mille quatre.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. L. Tomassi et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 25 juin 2004, vol. 467, fol. 100, case 1. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 juillet 2004.

A. Lentz.

(059882.3/221/360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

PALIMUNA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 15.658.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société PALIMUNA S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

Maître D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059510.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

PALIMUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 15.658.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 18.30 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Emile Schneider, Administrateur

Ordre du jour:

Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18.35 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Schneider

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059511.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

HASDRUBAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 193.671,34.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 44.612.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

R. P. Pels.

(059184.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

DALKIA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 18.830.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 mai 2004 à Luxembourg

L'Assemblée décide de ratifier les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de reconduire en qualité d'administrateurs Messieurs Richard Lageirse, Gérard Laurent, Jean Sieradzki pour une période de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007.

- L'Assemblée décide de reconduire en qualité de commissaire aux comptes la société SALUSTRO REYDEL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et représentée par Madame Nathalie Briers, pour une période d'un an, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058766.3/1682/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

INFOCADRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 101.862.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le huit juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Rony Arbel, directeur commercial, né à Eilath, (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant à B-1190 Bruxelles, 30, avenue Ulysse, (Belgique).

2.- Madame Stéphanie Laurent, gérante de société, née à Douai, (France), le 20 juillet 1977, demeurant à B-4800 Verviers, 98, rue des Raines, (Belgique).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de INFOCADRE, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet le conseil et la gestion dans le domaine du marketing ainsi que la recherche de partenaires économiques.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- M. Rony Arbel, directeur commercial, demeurant à B-1190 Bruxelles, 30, avenue Ulysse, (Belgique)	
quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- Mme Stéphanie Laurent, gérante de société, demeurant à B-4800 Verviers, 98, rue des Raines, (Belgique)	
une part sociale	1
Total:	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions Générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérante de la société:

Madame Stéphanie Laurent, gérante de société, née à Douai, (France), le 20 juillet 1977, demeurant à B-4800 Verviers, 98, rue des Raines, (Belgique).

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Arbel, S. Laurent, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juillet 2004, vol. 527, fol. 56, case 6. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlinck.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 juillet 2004.

J. Seckler.

(059887.3/231/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

ROUTE 66 LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.442.

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts intervenue le 9 octobre 2001 que le capital social de la société ROUTE 66 LUXEMBOURG, S.à r.l., représenté par 500 parts sociales, est, suite à cette cession de parts sociales, détenu comme suit:

- Monsieur John Booth.	450 parts sociales
- ZIEGLER SCHMIT HOLDING S.A.	50 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058767.3/1682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

PLATY FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 47.315.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société PLATY FINANCE S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059529.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

PLATY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.315.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 18.55 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19.00 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059530.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 95.583.025,-.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 51.028.

Les comptes annuels au 30 novembre 2003, ainsi que tous les documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05351, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juillet 2004.

ATOZ S.A.

Signature

(059140.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

SV/BPAA INTERNATIONAL QUANTITATIVE INDEX FUNDS SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 71.872.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AS04371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour SV/BPAA INTERNATIONAL QUANTITATIVE INDEX FUNDS SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

V. Bernard / C. Nilles

Associate Director / Associate Director

(059292.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

SV/BPAA INTERNATIONAL QUANTITATIVE INDEX FUNDS SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 71.872.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 5 mai 2004

- Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005:

* M. Giorgio Angiolini

* M. Dr Johannes Schneebacher

* M. Ignatius Bundi

- Est réélue réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005:

* PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Arlon, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour SV/BPAA INTERNATIONAL QUANTITATIVE INDEX FUNDS SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

V. Bernard / C. Nilles

Associate Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059295.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

IMES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 50, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 63.782.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signatures.

(059185.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

KEHAM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 12.603.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059186.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

NN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 76.824.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059187.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

FORÊT VIERGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1149 Luxembourg, 400, rue des Sept-Arpents.
R. C. Luxembourg B 91.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05692, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(059586.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

FORÊT VIERGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1149 Luxembourg, 400, rue des Sept-Arpents.
R. C. Luxembourg B 91.595.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2004

- L'assemblée a pris note de et a accepté la démission de la société EURO ASSOCIATES, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes et lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

- La société EUROCOMPRES S.A., R. C. Luxembourg B 37.263, dont le siège social est établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été nommée nouveau Commissaire aux Comptes pour un terme échéant à l'assemblée générale de l'an 2008.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059581.3/1051/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

PROMETHEE S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 51.976.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société PROMETHEE S.A.H. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059531.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

PROMETHEE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.976.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 7.55 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.00 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059532.4/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

QUIFAK INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.421.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059188.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.964.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

IFIL INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

(059383.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

PYRACANTHA, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 15.713.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société PYRACANTHA établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059542.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

PYRACANTHA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 15.713.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.05 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.10 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059543.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

BREMEN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 30.117.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059190.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

HACOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.395.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

HACOFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

(059392.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

RHEINLAND FINANZ UND INVEST, HOLDING A.G., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 18.375.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société RHEINLAND FINANZ UND INVEST, HOLDING A.G. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059557.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

RHEINLAND FINANZ UND INVEST, HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.375.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.20 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.25 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059558.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

DORTMUND S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 85.667.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059191.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

TUNG LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 24.960.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

TUNG LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(059393.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

ROLINSKY HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.914.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société ROLINSKY HOLDING S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059629.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

ROLINSKY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.914.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.25 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.30 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059633.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

BERLIN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 30.110.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059193.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

O. FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 66.544.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

O. FINANCES S.A.

Signatures

Administrateurs

(059397.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

RYBURTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 40.147.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société RYBURTON HOLDING S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059637.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

RYBURTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.147.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.30 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Emile Schneider, Administrateur

Ordre du jour:

Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.35 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Schneider

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059638.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

MEDICO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 46.316.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059194.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 1.484.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION

F. De Rycke / Signature

Administrateur / Administrateur

(059401.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

HOTEL INVESTMENTS GARANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 91.934.

Constituée par acte passé par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert en date du 30 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 332 du 27 mars 2003.

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2004

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société HOTEL INVESTMENTS GARANT S.A., tenue au siège social en date du 28 juin 2004, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Changement du siège social vers: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur

2. Acceptation de la démission des quatre membres du conseil d'administration:

- COSTALIN Ltd, ayant son siège social à Wickham's Cay, BVI - 3152 Road Town, Tortola

- VAL INVEST S.A., ayant son siège social à Jasmine Court 35A, Regent Street, Belize City

- Monsieur Joaquin Zulategui, demeurant à E-29600 Marbella, Reserva Los Granados, 122

- Monsieur Delian Grivichki, demeurant à E-29600 Marbella, c/o Jeddah, 1-3B

Décharge pleine et entière leur a été accordée pour l'exercice de leur mandat.

3. Nomination de trois nouveaux administrateurs:

- Monsieur Luc Schaack, demeurant à L-1420 Luxembourg, 105, avenue Gaston Diederich

- Monsieur Iakov Rovner, demeurant à E-29600 Marbella, Edf: «Playa Esmeralda», Portal 1, Planta 1, Ap. 10 d-cha

- Madame Marina Rovner Agadzhanova, demeurant à E-29600 Marbella, Edf: «Play Esmeralda», Portal 1, Planta 1, Ap. 10 d-cha

4. Démission de la FIDUCIAIRE FIBETRUST comme commissaire aux comptes.

Décharge pleine et entière lui a été accordée pour l'exercice de son mandat.

5. Nomination comme nouveau commissaire aux comptes:

ABAX AUDIT S.à r.l., L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOTEL INVESTMENTS GARANT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06398. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(059634.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

THE DIRECTORS' OFFICE, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 96.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05138, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059627.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

THE DIRECTORS' OFFICE, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 96.744.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 24 mai 2004

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Patrick Zurstrassen comme président du conseil d'administration ainsi que le mandat de Monsieur Peter Spinnler comme vice-président du conseil d'administration pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale ordinaire décide d'élire ERNST & YOUNG, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale ordinaire décide de transférer le siège social de la société aux 7-11, avenue Pasteur, L-2133 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE DIRECTORS' OFFICE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05137. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(059632.3/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

WORLD HOTELS GARANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 92.097.

Constituée par acte passé par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert en date du 30 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 346 du 31 mars 2003.

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2004

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société WORLD HOTELS GARANT S.A., tenue au siège social en date du 28 juin 2004, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Changement du siège social vers: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur

2. Acceptation de la démission des quatre membres du conseil d'administration:

- COSTALIN LTD, ayant son siège social à Wickham's Cay, BVI - 3152 Road Town, Tortola

- VAL INVEST S.A., ayant son siège social à Jasmine Court 35A, Regent Street. Belize City

- Monsieur Joaquin Zulategui, demeurant à E-29600 Marbella, Reserva Los Granados, 122

- Monsieur Delian Grivichki, demeurant à E-29600 Marbella, c/o Jeddah, 1-3B

Décharge pleine et entière leur a été accordée pour l'exercice de leur mandat.

3. Nomination de trois nouveaux administrateurs:

- Monsieur Luc Schaack, demeurant à L-1420 Luxembourg, 105, avenue Gaston Diederich

- Monsieur Iakov Rovner, demeurant à E-29600 Marbella, Edf: «Playa Esmeralda», Portal 1, Planta 1, Ap. 10 d-cha

- Madame Marina Rovner Agadzhanova, demeurant à E-29600 Marbella, Edf: «Play Esmeralda», Portal 1, Planta 1, Ap.

10 d-cha

4. Démission de la FIDUCIAIRE FIBETRUST comme commissaire aux comptes.

Décharge pleine et entière lui a été accordée pour l'exercice de son mandat.

5. Nomination comme nouveau commissaire aux comptes:

ABAX AUDIT, S.à r.l., L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLD HOTELS GARANT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059640.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

QUALITY AUTOGLASS, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 81.747.

Procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2004

Présents à la réunion:

- Monsieur Patrick Meesters

- Société INTERNATIONAL TRUST CONSULTING S.A.

- Société WASDEN Ltd

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 30, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg à partir du 29 mars 2004.

Le conseil d'administration

P. Meesters / INTERNATIONAL TRUST CONSULTING S.A. / WASDEN Ltd

- / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059345.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.